

Date de dépôt : 6 octobre 2017

Rapport

de la Commission des travaux chargée d'étudier :

- a) PL 12144-A** **Projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit d'investissement de 4 050 000 F supplémentaire à la loi 11513 pour la modernisation de la police cantonale en lien avec la nouvelle loi sur la police**
- b) PL 12147-A** **Projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit d'investissement de 4 160 000 F destiné à la modernisation des systèmes d'information de la police cantonale en lien avec la nouvelle loi sur la police**

Rapport de M. Christian Flury

Mesdames et
Messieurs les députés,

Sous la présidence de M. Guy Mettan, la Commission des travaux a examiné ces deux projets de lois lors de ses séances des 26 septembre et 3 octobre 2017.

M. Alan Rosset, responsable budget investissements du département des finances, et M. Nicolas Huber, secrétaire scientifique près le Secrétariat général du Grand Conseil, assistaient aux travaux de la commission. Qu'ils soient remerciés de leur précieuse contribution.

Nous remercions également M. Sébastien Pasche pour son méticuleux et précis travail de procès-verbaliste.

En préambule :

Le département soumet à la Commission des travaux et au Grand Conseil deux projets de lois qui permettront la modernisation et la mise à jour des moyens de la police.

Le premier concerne le remplacement de véhicules (fourgons – voitures – motos / dont certains approchent les 30 ans d'âge et pour lesquels il n'y aura bientôt plus de pièces de rechange), une modernisation de la BPTS (brigade de police technique et scientifique), l'acquisition d'un scanner 3D et de deux relais Polycom améliorant la couverture en moyens de communication dans certains bâtiments.

Le deuxième, quant à lui, touche notamment les systèmes d'information, la gestion organisationnelle et documentaire, une mise à jour majeure du journal des événements P 2000 (dont le support ne sera prochainement plus assuré).

Il s'agit d'un investissement cumulé de **8 210 000 F** décomposé comme suit :

PL 12144	Véhicules et équipements	3 750 000 F
	TVA (8%)	300 000 F
PL 12147	Systèmes d'information	3 300 000 F
	TVA (8%)	264 000 F
	Activation des charges salariales	596 000 F

Séance du 26 septembre 2017**a) Présentation des projets de lois**

La commission reçoit M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat chargé du département de la sécurité et de l'économie.

Il est accompagné de MM. Didier Froidevaux, directeur de la stratégie – police, Dominique Barcellini, commissaire de police, Guy Reyfer, directeur support et logistique – police, et Jean-Marie Stutzmann, chef des opérations *ad interim* – police.

M. Maudet remercie la commission et indique en premier lieu qu'il vient donc présenter ces 2 PL sur la police. Il précise qu'ils vont donc livrer une présentation des 2 PL, qui s'inscrivent dans la même logique, mais qui sont quelque peu différents – l'un concernant le volet informatique, l'autre

l'équipement plus général. Il souligne que l'on parle ici d'éléments liés à la nouvelle loi sur la police et aux besoins de la police d'évoluer. Il précise que cela ne concerne néanmoins pas les radars, ni l'amélioration de la sécurité routière, car cela fera l'objet d'un PL spécifique. Il rappelle enfin qu'un projet similaire, à l'époque de M. Weiss, avait essuyé un lourd refus au Grand Conseil.

M. Reyfer souligne qu'ils vont donc présenter ces deux PL qui résultent d'une analyse des besoins d'une meilleure organisation de la police, dans le cadre de l'organisation des services et d'une priorisation qui a été faite en fonction des feuilles de route des différents services. Il précise en outre qu'il a été décidé de se limiter aux éléments qui sont les plus indispensables pour pouvoir mettre la nouvelle police sur les rails. Il explique qu'il y a trois domaines principaux : les véhicules et équipements, les systèmes d'information et enfin les bâtiments, sous la forme d'adaptations légères et de sécurisation. Pour y répondre, il souligne qu'il y a en tout trois volets, dont deux sont soumis à la commission, le volet bâtiments étant dans la sphère de compétence du Conseil d'Etat (crédits de réserve de l'OBA) et ayant déjà été acté depuis la fin du mois de juillet.

M. Maudet précise que la troisième colonne concerne un arbitrage interne du Conseil d'Etat et que ce n'est donc pas au détriment d'autres domaines. Il ajoute que cela s'inscrit dans le PDI et donc qu'il n'y a pas de nouveautés.

M. Reyfer indique que la nécessité d'adapter les moyens de la police est sous-jacente à ces projets ; il observe que si l'on prend par exemple les véhicules, il faut quand même les changer après un certain nombre d'années.

a.1) Le PL 12144

M. Reyfer aborde ce projet de loi qui comprend 6 domaines prioritaires : 3 concernant des remplacements normaux (fourgons de poste, petits véhicules de proximité et motos d'escorte de la police routière) et 3 concernant des équipements (modernisation de la BPTS, un scanner 3D, des relais Polycom mobiles). Concernant les véhicules, il souligne qu'ils ont actuellement 24 fourgons de poste d'âges divers ; il explique que l'on peut les remplacer par 20 fourgons par rapport aux besoins analysés ; il souligne que cela concerne à la fois les transports de matériel, de personnel, d'un chien qui doit être amené en fourrière, etc. Il rappelle qu'ils ont entre 30 ans pour les plus anciens et 10 à 15 ans pour les plus récents. Il souligne qu'ils sont tous équipés de banquettes latérales et qu'ils ont été équipés par la suite avec des ceintures routières. Il précise qu'il y a de l'obsolescence programmée qui se voit pour certains fourgons, mais pas nécessairement les

plus âgés, Il relève en outre que le matériel n'est pas sécurisé et que les sacs de maintien de l'ordre ne sont pas assurés, ce qui peut poser problème par exemple lors d'un freinage brusque. Il souligne que l'on ne se trouve donc plus dans les standards, d'abord au niveau de la sécurité, mais aussi au niveau du bien-être des collaborateurs. Il relève qu'il s'agirait donc d'acquérir des fourgons 8 places + chauffeur, avec un siège indépendant pour chacun et un segment séparé pour le matériel à l'arrière. Il relève qu'il y a aussi des ouvertures de chaque côté et de la climatisation. Il observe qu'ils couvrent avec cela les besoins minimaux de la police et qu'ils complètent parfois les besoins supplémentaires, grâce à des fourgons qui sont mis à disposition par d'autres services de l'Etat ou de la Ville de Genève, voire des moyens militaires. Il ajoute que les véhicules Smart pour la police de proximité commencent à lâcher au niveau des moteurs et que l'on arrive aussi à la limite de leur durée de vie. Il s'agit de les remplacer par des véhicules électriques, ce qui répond au concept du Conseil d'Etat en matière d'électromobilité. Il pense que cela donnerait une bonne image, ainsi qu'une performance environnementale intéressante. Il relève que l'autonomie des véhicules est en tout cas de 150 km, que le coût est un peu plus cher qu'un véhicule normal de l'ordre de 50%, mais que les coûts d'utilisation sont bien moindres. Concernant les motos d'escorte de la police routière, il explique qu'elles sont aussi en fin de vie, notamment au niveau des systèmes électriques qui sont souvent en panne. Il précise qu'ils n'ont même parfois plus assez de motos pour assurer l'escorte de deux véhicules officiels (ce qui nécessite 12 motos). Il souligne en outre que la volonté est de passer de gros cubes à des motos plus polyvalentes. Au niveau de la modernisation du BPTS, il précise que la somme des objets nécessaires pour moderniser le matériel photographique se chiffre à 75 000 F, notamment pour éclairer et photographier les scènes de crime. Il relève que leur imprimante professionnelle doit être remplacée car, si elle lâche demain, il n'y a plus de pièces pour la réparer. Il ajoute ensuite qu'ils doivent acquérir un nouvel appareil d'analyse de documents, qui permet de détecter les faux papiers. Il évoque ensuite le besoin d'une cuve à eau balistique, ce qui permet de tirer avec une arme dans un milieu fermé, sans déformation des balles, et contrôler ensuite qu'une balle sortie de tel pistolet a bien les traces recherchées. Il indique qu'il y a encore du matériel divers à hauteur de 25 000 F. Concernant le scanner 3D, il précise qu'il s'agit d'un appareil qui permet de figer une scène pour par exemple retrouver des logiques balistiques. Il explique que cet appareil est utilisé notamment lors d'accidents, de braquages ou encore de scènes de crime. Il souligne que l'incrustation dans l'image vidéo capturée d'une personne permet par exemple de mesurer les dimensions de cette personne et aide donc à l'identification. Il relève que cela permet en outre à la

police d'aller beaucoup plus vite, par exemple lors d'un accident grave de la circulation, de manière à libérer les lieux le plus rapidement possible. Il pense qu'il y aura environ 80 à 90 utilisations de ce scanner par année. Il ajoute enfin qu'une seule personne est nécessaire pour utiliser ce scanner. Il précise par ailleurs qu'il faut actuellement environ 1700 F pour chaque expertise extérieure pour faire ce travail. Il souligne en outre que toute la Suisse romande est ainsi équipée (hormis le Jura). Il ajoute enfin qu'ils essaient d'avoir une interopérabilité avec les systèmes semblables des autres cantons et qu'il existe un groupe romand à ce niveau. Concernant le dernier point, il précise qu'il s'agit de l'acquisition d'un relais Polycom. Il explique que c'est un réseau utilisé par toutes les forces de sécurité, qu'il fonctionne bien et est sécurisé, sauf lorsque l'on se trouve en sous-sol ou dans certains bâtiments. Il précise que ce système permettrait de faire justement un relais intérieur au sein d'un bâtiment et donc que l'on pourrait l'utiliser lorsqu'il y a des négociations, par exemple dans le cadre des négociations qu'il y a eues sur la Syrie. Il évoque enfin les différentes sommes qui conforment au total, pour ce PL, un montant de 3,75 millions.

a.2) Le PL 12147

M. Froidevaux entame la présentation qui repose sur le système d'information et qui concerne aussi 6 domaines principaux : la gestion organisationnelle et documentaire, les impacts logistiques et techniques, les technologies SI HIP, les technologies SI CCPSR dans le cadre de la coopération policière en Suisse romande, la mise à jour majeure du système P 2000 et enfin, le volet de l'information mobile. Au niveau de la gestion organisationnelle et documentaire, il ne pense pas qu'il y ait vraiment besoin de s'étendre. Il évoque brièvement des images de mètres linéaires de classeurs et il explique que l'idée est donc de passer à une gestion électronique de ces archives. Il ajoute qu'il s'agit aussi de consulter les archives depuis tous les postes de travail, sans avoir à se déplacer sur le site. Il explique que cela permet aussi de déployer au niveau de la police les outils standard de la DGSI, avec les contraintes de sécurité spécifiques. Il relève qu'au niveau des impacts logistiques et techniques, lorsque l'on achète n'importe quel outil, l'investissement comprend une composante informatique intégrée et qui nécessite des opérations supplémentaires, notamment d'interfaçage, pour être plus efficace. Il relève que le but est donc de charger les résultats récoltés dans les bases de données directement, sans devoir traiter les choses en parallèle. Il aborde ensuite l'harmonisation du système d'information policière et explique qu'il s'agit d'une possibilité pour les cantons d'adhérer à l'effort national ; il ajoute que les coûts sont

favorables pour les cantons pionniers qui participent et donc que les coûts sont ainsi adaptés. Il indique qu'ils souhaiteraient ici acquérir l'application pour unités spéciales (App US) ainsi que la messagerie Instant Messenger Police (IMP) et ajoute que l'on proposerait de garder une réserve pour pouvoir s'inscrire dans des projets en cours de développement afin d'éviter de devoir revenir par la suite demander de l'argent. Il précise que Genève est le dernier canton à ne pas avoir fait l'acquisition de l'App US alors que Genève est le centre de compétence pour les tireurs d'élite romands et qu'ils ont dû emprunter les systèmes valaisans, alors qu'ils étaient les organisateurs de l'exercice. Il relève que, au niveau de l'IMP, les policiers travaillent essentiellement avec WhatsApp et une autre petite messagerie, mais qui a ses propres limites. Il souligne ensuite que, dans une logique de mutualisation, il s'agit de profiter du nouveau concordat de la coopération de la police en Suisse romande (CCPSR) et il explique qu'il y a déjà certains outils qui existent, notamment FTIMS pour la gestion Forensic et PICAR qui permet de reconstituer les séries de délits, par types de délits, de traces ou d'auteurs. Il relève que l'intérêt est de mettre en relation des éléments et de partager cela à l'échelon romand. Il relève en outre que cela permet d'adapter et de suivre l'évolution des systèmes.

M. Froidevaux souligne que les spécialistes forensiques comparent actuellement des traces de semelles, lors de cambriolages, à travers des planches, en se rencontrant physiquement une fois par mois, mais ils se rendent compte que, en termes d'efficacité, l'on serait meilleur avec une plateforme numérisée. Il relève qu'il s'agissait de la même chose en ce qui concerne Cyber PICAR, dans le but d'une mise en commun des délits informatiques signalés dans divers cantons romands, pour reconstituer les séries. Concernant la mise à jour majeure du système d'information « affaires de police » (P 2000), il précise que ce système ne sera bientôt plus soutenu par le fournisseur, qui est passé à une version plus performante, même s'il garde la même structure de base de données. Il relève que ce système est devenu l'un des standards au niveau suisse et il ajoute qu'il y a, dans la nouvelle version, une volonté d'avoir une approche coopérante, pour éviter d'avoir un système qui porte le même nom, mais qui a beaucoup de spécificités locales dans les différents cantons. Il relève que le policier actuellement prend souvent des notes sur un calepin, qu'il va écrire ensuite ses notes sur un document Word, puis que l'on va saisir enfin en back-office ces notes dans la base de données centrale. Il observe que demain, le policier pourra saisir directement sur tablette ou smartphone, les premiers éléments obtenus sur le terrain, afin qu'elles soient immédiatement disponibles sur la base de données centrale, ce qui permet, une fois le policier rentré, de générer

un rapport structuré directement à partir des données. Concernant l'informatique mobile, il relève qu'il s'agirait donc d'augmenter les équipements de 300 tablettes avec clavier pour un coût de 0,59 million, car le smartphone a tout de même des limites au niveau de la taille de l'écran et du clavier. Il souligne que cela permet d'enregistrer directement une plainte à domicile ou encore lors d'un accident. Il résume enfin les différents coûts du PL 12147 et relève que l'on arrive à un total de 3,3 millions et une activation des charges salariales de 600 000 F.

M. Reyfer relève qu'ils ont fait des estimations des coûts sur la base des études des équipements disponibles sur le marché à ce jour et que les projets informatiques se sont basés sur une logique « design to cost », c'est-à-dire qu'ils ont déterminé l'offre qui semble la plus cohérente, qu'ils ont contrôlé ces projets informatiques grâce à l'utilisation actuelle de ces équipements par d'autres polices cantonales. Il ajoute que les acquisitions sont prévues en conformité avec les marchés publics et avec l'appui de la centrale commune d'achat.

M. Maudet conclut sur le fait qu'il s'agit de moyens nécessaires et qu'il n'y a pas de surprise au niveau des montants ; il précise en outre qu'il y a déjà eu des arbitrages internes et qu'ils souhaitent reconnaître qu'aujourd'hui le fait de perpétuer du matériel plus longtemps que ce que l'on fait déjà laisse apparaître des coûts additionnels de fonctionnement, ce qui n'est pas très rationnel.

M. Reyfer souligne que l'on voit que l'on peut en tout cas diminuer d'un tiers les coûts de maintenance et de carburant sur les fourgons, de 50% pour la maintenance des véhicules électriques et des motos, et qu'il y a enfin 90% de coûts en moins au niveau de l'utilisation des véhicules électriques (carburant).

b) Questions des commissaires

A un député (UDC) qui désire savoir s'ils ont estimé une amélioration au niveau du gain de temps grâce au relais Polycom, M. Reyfer indique que cela permet surtout de faire passer la communication et ainsi d'éviter qu'un policier doive sortir du bâtiment dans lequel il se trouve pour communiquer.

A ce même député (UDC) qui demande si 3 unités au total seront suffisantes, M. Reyfer répond qu'ils peuvent ainsi couvrir soit 3 hôtels, soit le Palais des Nations et donc que cela suffit. Il ajoute que, au-delà, ils peuvent toujours demander des renforts externes, dans des cas exceptionnels.

Toujours à ce même député (UDC) qui relève que l'autonomie des véhicules électrique n'est que de 150 km, M. Reyfer indique que c'est le

minimum et que l'on arrive jusqu'à 300 km avec certains véhicules. Il ajoute que 150 km par jour pour des véhicules d'îlotage, c'est déjà beaucoup.

A ce même député (UDC) qui pense qu'il faudra de toute manière une version papier des archives de la police pour des questions légales, et qui se demande donc comment ils vont procéder, M. Froidevaux précise qu'ils n'ont pour leur part que des copies, tandis que les originaux sont auprès du Ministère public, et donc qu'ils pourraient tout à fait se débarrasser des versions papier. Il ajoute qu'il y a un projet de numérisation de la justice pénale et de la justice de manière générale et donc que le but et que, à terme, ils transmettent tous les documents en version dématérialisée.

M. Maudet ajoute que cela accompagne un mouvement national.

A un député (PLR) souhaite s'assurer que les fourgons ne prennent pas en compte le transport des détenus, M. Reyfer répond que cela n'a en effet rien à voir.

A ce député (PLR) qui se demande si les appels d'offres des fournisseurs, sur certains marchés fermés comme les scanners 3D, se font sur invitation, M. Reyfer précise qu'il n'y a que deux ou trois fournisseurs potentiels pour ces scanners et donc que cela se fait sur invitation.

A ce député (PLR) qui demande ce qu'il en est de la formation pour l'emploi de ce matériel, M. Reyfer précise que des petits groupes sont formés pour cela et que le logiciel s'achète généralement avec en même temps le *package* de formation.

Un député (PLR) souligne en premier lieu que les chiffres avancés ne prennent pas en compte le changement de pourcentage de la TVA. Par ailleurs, il relève que l'on parle de véhicules électriques ; il imagine qu'il va falloir des bornes dans les postes et il se demande si cela va faire l'objet d'un autre PL. M. Reyfer souligne que l'OBA est déjà en train de mettre en place des bornes, mais qu'il y a ici une autre logique, celle de la stratégie d'électromobilité décidée par le Conseil d'Etat en juin dernier. Il précise qu'ils se greffent donc sur cette stratégie avec les premiers véhicules qui le leur permettent.

A un député (PLR) qui se demande si les véhicules qui en remplacent d'autres correspondent à peu près au niveau des montants, M. Reyfer précise que les fourgons coûtent environ 100 000 F pièce tout équipés et que cela correspond à des marchés équivalents dans d'autres cantons. Il ajoute que pour les véhicules électriques, il s'agit de montants plus élevés puisque l'on passe d'environ 15 000 F pour une Smart à environ 25 000 F pour un véhicule électrique. Il précise toutefois que, au bout de 35 000 km, ces véhicules deviennent rentables.

A ce même député (PLR) qui demande ce qu'ils font des véhicules existants, M. Reyfer indique que ceux qui sont encore utilisables rejoindront un parc de véhicules de réserve. D'autres véhicules pourraient être vendus aux enchères.

A un député (PLR) qui demande si le remplacement de P 2000 permettra d'anticiper le genre de problèmes actuels avec l'éditeur, M. Froidevaux souligne que la communauté possédera le code source du nouveau P 2000 et que cela permettra de se protéger, par exemple en cas de disparition de l'éditeur.

A ce même député (PLR) qui observe que le nouveau système permettra *a priori* une économie d'1,5 ETP, mais qui pense que ces postes seront en fait redéployés ailleurs, M. Froidevaux répond que c'est plus une économie en termes de temps qu'en ETP.

Une députée (S) relève qu'ils ont montré des images de fourgons avec des sièges indépendants pour chaque passager. Elle imagine que l'on passe donc de banquettes latérales à des sièges individuels et elle se demande quels sont les avantages de ces sièges en termes de sécurité et de logique d'intervention. M. Stutzmann précise que la loi exige des sièges individuels, notamment pour permettre que chacun puisse avoir sa propre ceinture de sécurité individuelle et donc que le personnel puisse être mieux protégé, par exemple en cas d'accident. Il ajoute que la possibilité d'avoir des ouvertures de chaque côté permet aussi d'améliorer les tactiques de sortie. Il relève en outre que ces véhicules déplacent à la fois le personnel et les équipements de protection, les moyens de contrainte et différents outils d'intervention.

Un député (Ve) considère que ces PL sont assez raisonnables. Il observe qu'il y a des investissements raisonnables pour une plus grande efficacité et des meilleures conditions de travail et des économies de ressources, notamment dans le PL 12144. Néanmoins, il indique avoir quelques questions concernant le PL 12147. Il désire entre autres comprendre pourquoi il n'y a pas de stockage lié aux conséquences des achats technologiques, prévu dans le projet. M. Reyfer indique que, de la même manière, le Grand Conseil a autorisé les dépenses pour un drone qui produira aussi des données, notamment des images, qui devront être stockées.

A ce député (Ve) qui se dit interpellé par les coûts induits pour le stockage, M. Froidevaux indique que ces coûts sont calculés par la DGSI pour la maintenance sur les 4 ans.

Ce même député (Ve) observe qu'il y a aussi de l'activation des charges du personnel. M. Reyfer souligne qu'elles restent dans le budget de fonctionnement.

M. Maudet souligne que l'on a dans le projet le détail de l'investissement, et que l'activation des charges en personnel est indiquée pour des questions comptables, mais il précise que l'on n'a pas les coûts induits qui vont se retrouver dans le budget de fonctionnement et qui correspondent par exemple à des acquisitions de licences, des mises à jour, etc.

A ce député (Ve) qui comprend par ailleurs que l'on va donc dans une direction d'uniformisation et d'harmonisation au niveau intercantonal, M. Froidevaux répond qu'il s'agit à la fois d'une uniformisation entre cantons et d'une mise en conformité par rapport aux exigences des standards de la DGSJ.

Un député (MCG) estime qu'il convient de saluer ces PL qu'il juge raisonnables. Il relève que les efforts faits sur les coûts de maintenance sont faits au profit de l'environnement et que l'efficience induite par ces projets améliore les conditions de travail des collaborateurs. Concernant les vitres en polycarbonate des fourgons, il pense qu'elles permettront peut-être de supprimer les grillages de protection sur les vitres, ce qui améliorera notamment la conduite de nuit des véhicules. Il se demande par ailleurs si les tablettes qui vont être acquises permettront un accès direct aux bases de données et de recherche. M. Reyfer répond que les vitres de polycarbonate permettront en effet de faire disparaître les grilles, ce qui améliorera également l'image de ces véhicules ; il ajoute que les véhicules plus conséquents qui ont déjà été achetés sont ainsi équipés et n'ont plus de grilles.

M. Froidevaux répond, concernant la seconde question, que c'est déjà le cas actuellement et que l'on peut donc déjà consulter les bases de données fédérales avec les smartphones. Il précise que le nouveau système permettra notamment de renforcer cela.

A un député (S) qui désire savoir ce qu'ils vont faire des anciennes motos, M. Reyfer précise que certaines seront gardées en réserve et que d'autres seront proposées à la vente, après un contrôle du respect des standards de l'Etat, notamment en termes de pollution.

Séance du 3 octobre 2017***c) Procédures de vote******c.1 Le Pl 12144*****Vote en premier débat :****Entrée en matière :**

Le président met au vote l'entrée en matière du PL 12144 :

Pour : 12 (2 S, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

Contre : –

Abst. : 3 (1 EAG, 1 S, 1 Ve)

L'entrée en matière sur le PL 12144 est **acceptée**.

Vote en deuxième débat :***Titre et préambule :***

Pas d'opposition, adopté.

Art. 1 Crédit d'investissement :

Pas d'opposition, adopté.

Art. 2 Planification financière :

Pas d'opposition, adopté.

Art. 3 Amortissement :

Pas d'opposition, adopté.

Art. 4 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat :

Pas d'opposition, adopté.

Vote en troisième débat :

Le président met au vote l'ensemble du PL 12144 :

Pour : 10 (2 S, 1 PDC, 3 PLR, 2 UDC, 2 MCG)

Contre : –

Abst. : 3 (1 EAG, 1 S, 1 Ve)

Le PL 12144 est **accepté**.

*c.2 Le Pl 12147***Vote en premier débat :****Entrée en matière :**

Le président met au vote l'entrée en matière du PL 12147 :

Pour : 12 (2 S, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

Contre : –

Abst. : 3 (1 EAG, 1 S, 1 Ve)

L'entrée en matière sur le PL 12147 est **acceptée**.

Vote en deuxième débat :***Titre et préambule :***

Pas d'opposition, adopté.

Art. 1 Crédit d'investissement :

Pas d'opposition, adopté.

Art. 2 Planification financière :

Pas d'opposition, adopté.

Art. 3 Amortissement :

Pas d'opposition, adopté.

Art. 4 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat :

Pas d'opposition, adopté.

Vote en troisième débat :

Le président met au vote l'ensemble du PL 12147 :

Pour : 10 (2 S, 1 PDC, 3 PLR, 2 UDC, 2 MCG)

Contre : –

Abst. : 3 (1 EAG, 1 S, 1 Ve)

Le PL 12147 est **accepté**.

La commission opte en faveur d'un regroupement de deux projets de lois en un rapport commun ainsi que leur traitement en catégorie III.

En conclusion :

Au vu des explications, la majorité de la Commission des travaux soutient l'adaptation et le renouvellement des moyens de transport de la police genevoise, le développement de ses moyens techniques, la poursuite de la mise à jour et du développement de ses systèmes informatiques et de communication. Ces investissements s'avèrent indispensables au maintien et à l'amélioration de sa capacité de réponse, de son efficacité et de l'excellence reconnue de ses laboratoires forensiques.

Tant le canton que la « Genève internationale » ont besoin d'une police moderne et à la pointe du progrès afin d'être en mesure de faire face à une adversité en constante évolution.

Nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de soutenir largement les PL 12144 et 12147.

Annexe : Présentation des projets de lois par le département

Projet de loi (12144-A)

ouvrant un crédit d'investissement de 4 050 000 F supplémentaire à la loi 11513 pour la modernisation de la police cantonale en lien avec la nouvelle loi sur la police

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

¹ Un crédit d'investissement de 4 050 000 F (y compris TVA et renchérissement) supplémentaire à la loi 11513 du 18 décembre 2014 est ouvert au Conseil d'Etat pour la modernisation de la police cantonale en lien avec la nouvelle loi sur la police.

² Il se décompose de la manière suivante :

– Véhicules et équipements	3 750 000 F
– TVA (8%)	300 000 F
Total	4 050 000 F

Art. 2 Planification financière

¹ Ce crédit d'investissement de 4 050 000 F est ouvert dès 2018. Il est inscrit sous la politique publique H – Sécurité et population, rubrique 04042303 506000.

² L'exécution de ce crédit est suivie au travers de numéros de projets correspondant au numéro de la présente loi.

Art. 3 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial) selon la méthode linéaire, sur une période correspondant à l'utilisation effective des éléments d'actifs concernés; l'amortissement est porté au compte de fonctionnement.

Art. 4 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Projet de loi (12147-A)

ouvrant un crédit d'investissement de 4 160 000 F destiné à la modernisation des systèmes d'information de la police cantonale en lien avec la nouvelle loi sur la police

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

¹ Un crédit global de 4 160 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour la modernisation des systèmes d'information de la police cantonale en lien avec la nouvelle loi sur la police.

² Il se décompose de la manière suivante :

– Systèmes d'information	3 300 000 F
– TVA (8%)	264 000 F
– Activation des charges salariales	596 000 F
Total	4 160 000 F

Art. 2 Planification financière

¹ Ce crédit d'investissement de 4 160 000 F est ouvert dès 2018. Il est inscrit sous la politique publique H – Sécurité et population.

² Il se décompose de la manière suivante :

– Informatique et communication (04110000 506001)	921 000 F
– Logiciels, applications (04110000 520000)	3 239 000 F
Total	4 160 000 F

³ L'exécution de ce crédit est suivie au travers de numéros de projets correspondant au numéro de la présente loi.

Art. 3 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial) selon la méthode linéaire, sur une période correspondant à l'utilisation effective des éléments d'actifs concernés; l'amortissement est porté au compte de fonctionnement.

Art. 4 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.



Projets de loi 12'144 et 12'147

"Crédits d'investissements pour la modernisation de la Police en lien avec la nouvelle loi sur la Police"

Présentation à la commission des travaux
26 septembre 2017

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

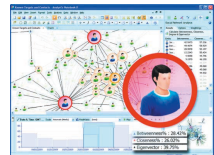
DEPARTEMENT DE LA SECURITE ET DE L'ECONOMIE
POLICE

Département de la sécurité et de l'économie
Police

26.09.2017 - Page 1

Plan de la présentation

1. Introduction et contexte
2. PL 12'144 - Moyens demandés
3. PL 12'147 - Moyens demandés
4. Synthèse des 2 PL et conclusion
5. Questions



Analyse des besoins pour la modernisation de la Police

- Analyse faite par l'état-major de la Police
- En fonction de la nouvelle organisation de la Police, sur la base des missions et des feuilles de route des nouveaux services
- Une priorisation a été faite pour se limiter aux éléments nécessaires pour garantir le déroulement initial de la réforme dans de bonnes conditions
- 3 domaines de besoins identifiés :
 - Véhicules et équipements
 - Systèmes d'information
 - Bâtiments



Dispositif retenu pour répondre aux 3 catégories de besoins identifiés

PL 12'144
"Véhicules et
équipements"

CHF 4.05 mio



PL 12'147
"Systèmes
d'informations"

CHF 4.16 mio



Arrêté CE
"Bâtiments"
(réserve OBA)

CHF 7.65 mio



Evolution des équipements

1970



1990



2005



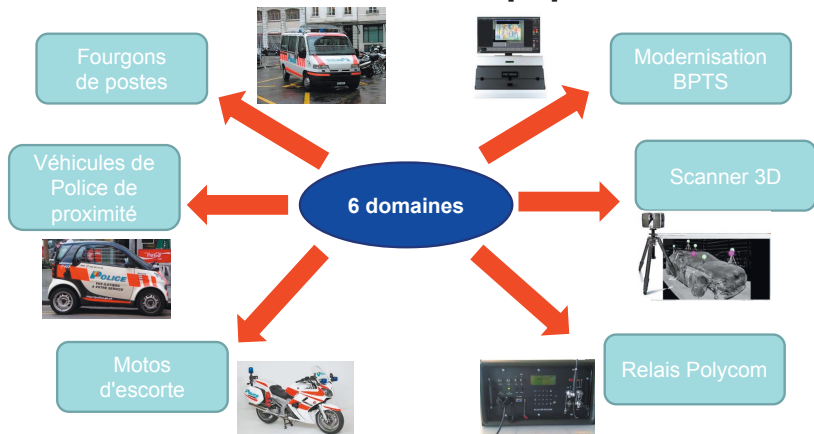
2017



Département de la sécurité et de l'économie
Police

26.09.2017 - Page 5

PL 12'144 : Véhicules et équipements



Département de la sécurité et de l'économie
Police

26.09.2017 - Page 6

1. Remplacement des fourgons de postes

Total :
CHF 2.0 mio

Remplacement de 24
fourgons
(Mercedes, Fiat,
Peugeot, Citroën)
par 20 fourgons

CHF 2.0 mio



Département de la sécurité et de l'économie
Police

26.09.2017 - Page 7

Les fourgons actuels (30 à 15 ans)

Mercedes



Peugeot / Citroën, Fiat



Département de la sécurité et de l'économie
Police

26.09.2017 - Page 8

Principes pour les nouveaux fourgons



- Vitres de protection en polycarbonate
- Ouverture des 2 côtés
- Sièges individuels (amovibles)
- Chargement à l'arrière
- Verrouillage central
- climatisation



Département de la sécurité et de l'économie
Police

26.09.2017 - Page 9

2. Remplacement des SMART de la police de proximité

Total :
CHF 0.425 mio

Remplacement de 11 SMART restantes par 17 petits véhicules électriques

CHF 0.425 mio



Département de la sécurité et de l'économie
Police

26.09.2017 - Page 10

Evolution des véhicules de police de proximité

Aujourd'hui



- Très bonne image de la police de proximité
- Capacité limitée (2 places)
- En fin de vie technique

Demain



- Véhicule électrique (150 km)
- Image de police de proximité
- Performance environnementale
- Exemplarité



Département de la sécurité et de l'économie
Police

26.09.2017 - Page 11

3. Remplacement des motos d'escorte de la police routière

Total :
CHF 0.5 mio

Remplacement de 16
motos d'escortes
restantes par 25 motos
polyvalentes

CHF 0.5 mio



Département de la sécurité et de l'économie
Police

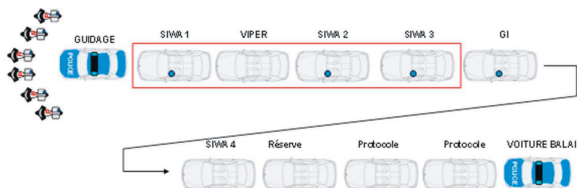
26.09.2017 - Page 12

Motos actuelles (15 ans)



VOLTIGEURS

- Performantes mais plus fiables
- En nombre insuffisant pour assurer l'escorte de 2 convois type A



Principes pour les nouvelles motos



- Motos plus polyvalentes
- Augmentation du nombre pour répondre aux besoins
- Réserve minimale



4. Modernisation de la BPTS

Total :
CHF 0.475 mio

Matériel
photographique

CHF 0.075 mio



Imprimante
pour tirages
professionnels

CHF 0.1 mio



Appareil
d'analyse des
documents

CHF 0.175 mio



Cuve à eau
balistique

CHF 0.1 mio



Autres équipements

CHF 0.025 mio



Département de la sécurité et de l'économie
Police

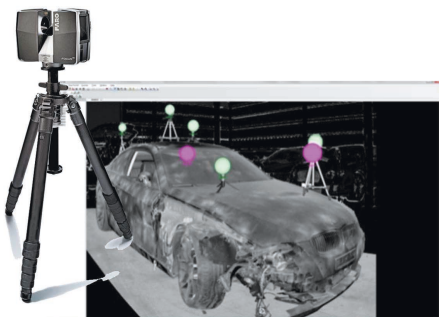
26.09.2017 - Page 15

5. Acquisition d'un scanner 3D

Total :
CHF 0.245 mio

Acquisition d'un
scanner 3D pour
scènes de crimes et
accidents

CHF 0.245 mio



Département de la sécurité et de l'économie
Police

26.09.2017 - Page 16

Situation en Suisse



6. Acquisition de relais Polycom

Total : CHF 0.1 mio

Acquisition de 2 relais Polycom IDR pour transmission dans les bâtiments et sous-sols

CHF 0.1 mio



Récapitulatif du PL 12'144

Total :
CHF 4.05 mio TTC

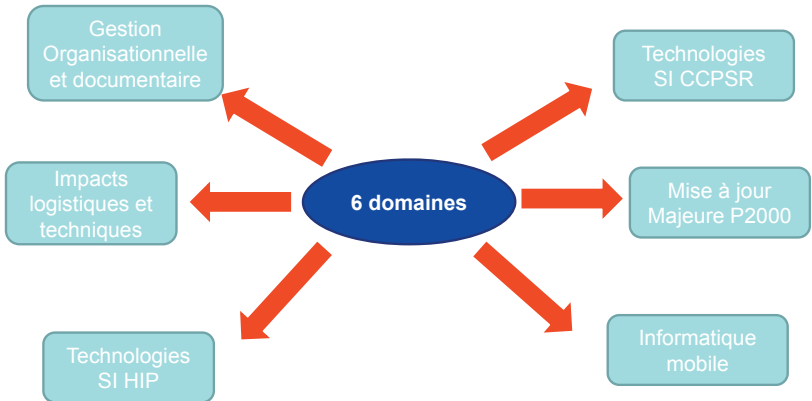
- Remplacement des fourgons de postes CHF 2.0 mio
 - Remplacement des véhicules SMART de la police de proximité CHF 0.425 mio
 - Remplacement des motos d'escorte de la police routière CHF 0.5 mio
 - Modernisation de la BPTS CHF 0.475 mio
 - Acquisition d'un scanner 3D pour scènes de crimes et accidents CHF 0.25 mio
 - Acquisition de relais Polycom CHF 0.10 mio
- Total : CHF 3.75 mio (HT)



Département de la sécurité et de l'économie
Police

26.09.2017 - Page 21

PL 12'147 : Systèmes d'information



Département de la sécurité et de l'économie
Police

26.09.2017 - Page 22

1. Gestion organisationnelle et documentaire

Total :
CHF 0.37 mio

Gouvernance
stratégique et
administrative

Gestion électronique
des dossiers de police

CHF 0.37 mio



Département de la sécurité et de l'économie
Police

26.09.2017 - Page 23

2. Impacts logistiques et techniques

Total :
CHF 0.2 mio

Impacts des acquisitions
technologiques sur les
systèmes d'information
(interfaçage / stockage)

CHF 0.2 mio



Département de la sécurité et de l'économie
Police

26.09.2017 - Page 24

3. Projets technologies SI HIP

Total :
CHF 0.28 mio

Application pour unités
spéciales (App US)

CHF 0.06 mio

Instant Messenger
Police (IMP)

CHF 0.05 mio

Projets en cours de
développement

CHF 0.167 mio



Département de la sécurité et de l'économie
Police

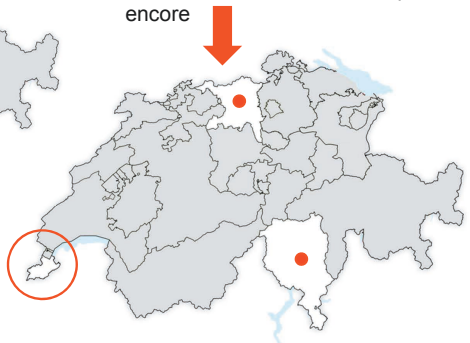
26.09.2017 - Page 25

Déploiement des applications HIP



App US :
Genève dernier canton à
ne pas la déployer

Instant Messenger Police :
Seuls 3 cantons ne l'utilisent pas
encore



Département de la sécurité et de l'économie
Police

26.09.2017 - Page 26

4. Projets technologies SI CCPSR

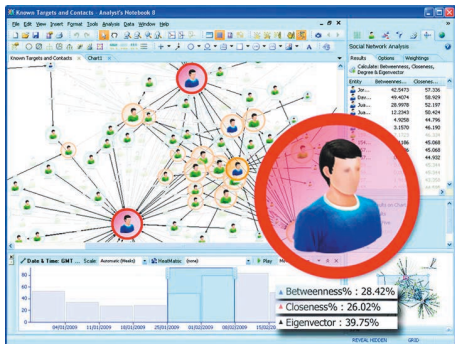
Total :
CHF 0.17 mio

Adaptation
FTIMS / PICAR /
Acquisition Info Search

CHF 0.06 mio

Projets romands
Cyber PICAR /
Semelles /
reconnaissance faciale

CHF 0.11 mio



5. Mise à jour majeure P2000

Total :
CHF 1.7 mio

Evolution et intégration
de la mobilité du SI
"affaires de Police"
(P2000)

CHF 1.7 mio



Logiciel utilisé par la majorité des polices suisses



Département de la sécurité et de l'économie
Police

26.09.2017 - Page 29

Intégration de la mobilité

Aujourd'hui

Demain

Annotation des données sur papier sur le terrain



Le policier écrit le rapport dans Word



Le bureau d'enquête vérifie le rapport et crée les données structurées dans ABI



Annotation des données de base du policier de manière mobile dans myABI ...



Le policier crée dans myABI le rapport et crée de ce fait aussi les données structurées



Le bureau d'enquête vérifie les données



Département de la sécurité et de l'économie
Police

26.09.2017 - Page 30

6. Informatique mobile (en lien avec la modernisation de P2000)

Total :
CHF 0.59 mio

Acquisition de 300
terminaux mobiles
(tablettes avec clavier)

CHF 0.59 mio



Récapitulatif du PL 12'147

Total :
CHF 4.16 mio TTC

- Gestion organisationnelle et documentaire CHF 0.37 mio
 - Impacts logistiques et techniques CHF 0.2 mio
 - Projets de technologies SI HIP CHF 0.28 mio
 - Projets de technologies SI CCPSR CHF 0.17 mio
 - Mise à jour majeure P2000 CHF 1.7 mio
 - Informatique mobile (lié à P2000) CHF 0.59 mio
- Total : CHF 3.3 mio (HT)
- Activation des charges salariales CHF 0.6 mio

Autres informations

- Les prix indiqués se basent sur des études des équipements disponibles sur le marché à ce jour
- Les projets informatique sont basés sur le développement "design to cost" et validés par un expert externe
- Les acquisitions sont prévues en conformité avec les marchés publics et avec l'appui de la centrale commune d'achat
- *Les images de la présentation sont des images d'illustration ne correspondant pas forcément au matériel qui sera acquis*



Conclusion

- Les équipements et systèmes d'information demandés sont nécessaires pour donner les moyens de la police genevoise d'accomplir ses missions selon la nouvelle LPol.
- **Ils correspondent à l'adaptation à l'état de la technique et aux besoins de renouvellement d'équipements et systèmes vieillissants, voire obsolètes.**



Protéger et servir

